



L.G.S./07/39
Cl. 0703

**Aux Pouvoirs Organisateurs,
Aux Chefs d'Etablissements
de l'Enseignement Fondamental
de l'Enseignement Secondaire
de l'Enseignement de Promotion Sociale
et de l'Enseignement supérieur
Libres subventionnés
Et des Centres PMS libres subventionnés**

Madame, Monsieur,

Bruxelles, le 19 novembre 2007

OBJET : ELECTIONS SOCIALES 2008 – MISE EN PLACE DES CONSEILS D'ENTREPRISE ET DES COMITES POUR LA PREVENTION ET LA PROTECTION AU TRAVAIL.¹

Après quelques hésitations, le Gouvernement fédéral a décidé que les élections sociales 2008 auront bien lieu, dans la période comprise entre le 5 et le 16 mai 2008.

Les Pouvoirs Organisateurs et les directions intéressées - à savoir ceux occupant habituellement en moyenne 100 travailleurs (CE) ou 50 travailleurs (CPPT) – trouveront toutes les informations nécessaires à l'organisation des élections sur le site du SeGEC – www.segec.be – page service de législation et gestion scolaire - rubrique Elections Sociales 2008.

Sont disponibles sur ce site :

- une note de synthèse reprenant le contenu du projet de loi actuellement soumis à la Chambre et relatif à l'organisation des élections ;
- la brochure publiée par le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale (dans laquelle vous trouverez notamment les modèles des bulletins de vote ainsi que les documents à compléter après les élections.²
- un document en format powerpoint reprenant l'essentiel des informations en la matière²
- les documents en format word selon le modèle imposé par le Service Public Fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale ;
- des fichiers en format .xls destinés à vous aider à effectuer les différents calculs nécessaires à la bonne organisation des élections, ainsi que pour établir le calendrier des opérations.

Ces documents ont été rédigés sur base d'un projet de loi actuellement soumis au vote du Parlement. Dès que ce texte sera définitivement voté, nous ne manquerons pas de vous le signaler.

Le service LGS est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, plus particulièrement Stéphane Vanoirbeck (tél. 02/256.70.42, courriel : stephane.vanoirbeck@segec.be) et Bénédicte Beauduin (02/256 70 40, courriel benedicte.beauduin@segec.be).

En espérant que ces informations pourront vous être utiles, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Bénédicte BEAUDUIN
Directrice

¹ Les écoles maternelles, primaires et fondamentales, concernées par la mise en place ou le renouvellement des Instances de Concertations Locales (ICL) recevront prochainement une communication spécifique à ce sujet.

² Ces documents seront en ligne à partir du 21 novembre 2007